



ACA
Airport Carbon Accreditation
Engagement de la Direction

Dans le contexte actuel de dérèglement climatique et en accord avec son engagement en faveur d'un développement durable, la Société Aéroport Martinique Aimé Césaire (SAMAC) poursuit son avancée au sein du programme international ACA (*Airport Carbon Accreditation*).

Porté par l'ACI (*Airport Council International*), ce dispositif volontaire a pour objectif de partager à l'échelle des exploitants aéroportuaires un cadre commun pour la gestion et la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre. A ce titre, la SAMAC entend démontrer sa volonté de participer activement à la réduction de l'empreinte carbone des activités de la plateforme aéroportuaire Martinique Aimé Césaire.

Par cette lettre, la SAMAC renouvelle publiquement son engagement à évaluer et réduire ses émissions de CO₂ par rapport à l'année de référence 2024 et conformément au Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol). Dans ce cadre, un objectif de réduction de l'intensité carbone par passagers de 10%, à périmètre constant (scopes 1&2) et à horizon 2027, est fixé à titre de cible intermédiaire. Une trajectoire de décarbonation sera construite en 2026, et fixera des objectifs à court, moyen et long terme.

Par ailleurs, la collaboration avec les tiers sera poursuivie afin de valoriser les engagements déjà pris par certains et encourager la prise en compte de ces enjeux pour l'ensemble des activités de la plateforme.

La SAMAC s'engage pour vous, à mettre en œuvre toutes les mesures pour tendre vers une neutralité carbone.

Le Lamentin, le 28/11/2025

LA PRESIDENTE DU DIRECTOIRE

NATHALIE SEBASTIEN